

# Soumission de Plan pour l'Examen Périodique Universel



## Mali

15<sup>eme</sup> session de l'Examen Périodique Universel - 2013

### Les droits des enfants au Mali

[www.plan-international.org](http://www.plan-international.org)

[www.plan-mali.org](http://www.plan-mali.org)

**CONTENU :** Ce rapport aborde la situation des enfants au Mali dans la période 2008-2012, et identifie les questions représentant des défis pour la complète réalisation de leurs droits, tels que: la crise alimentaire, les MGF/Excision, et les châtements corporels. Des recommandations sont aussi proposées.

1. Contexte
2. Principales questions et recommandations
  - 2.1 Situation des enfants dans le cadre de la crise alimentaire liée leur protection
  - 2.2 Les Mutilations Génitales Féminines/Excision
  - 2.3 La violence en milieu scolaire (châtiments corporels)
3. ANNEXE - *Résumé de l'évaluation rapide sur: «L'impact de la crise alimentaire et nutritionnelle sur les enfants et familles en termes de Protection de l'Enfant, Violence Basé sur le Genre et Education», Avril 2012*

**INFORMATIONS SUR PLAN INTERNATIONAL :** Plan est une Organisation non-gouvernementale de développement, centrée sur l'enfant, sans aucune attache politique, religieuse ou gouvernementale. Nous intervenons aujourd'hui dans 50 pays, et nous soutenons directement plus d'1,3 million d'enfants et leurs familles dans le monde. Plan est présent au Mali depuis 1976, et travaille pour apporter des améliorations durables aux conditions de vie des enfants à travers 292 communautés villageoises dans 39 communes.

## 1. CONTEXTE

1. Les sécheresses endémiques qui sévissent au Sahel et particulièrement au Mali, sont de véritables obstacles à la réalisation des objectifs de développement socio-économique, de promotion des droits humains en général et de lutte contre la pauvreté des enfants.
2. De l'indépendance en 1960, les différents gouvernements maliens ont manifesté une volonté politique favorable aux droits des enfants et des femmes. C'est ainsi que le Mali a coprésidé le Sommet Mondial sur les enfants en 1990, et ratifié plusieurs instruments internationaux et régionaux, notamment: la Convention relative aux Droits de l'Enfant (1990), la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (1985), et le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique en 2005. Cependant, de nombreuses formes de violation des droits des enfants restent fréquentes.

## 2. PRINCIPALES QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS

### *2.1. Situation des enfants dans le cadre de la crise alimentaire liée leur protection*

3. Le Mali à l'instar des pays sahéliens connaît, depuis les années 2000, une recrudescence de déficit pluviométrique, caractérisée par une mauvaise répartition des précipitations. Comme conséquence, une crise alimentaire et nutritionnelle s'est installée au Mali, rageant tant au Sud qu'au Nord du pays. Environ 18 millions de personnes sont actuellement affectés par la crise du Sahel<sup>1</sup>. Pour des raisons climatiques et environnementales principalement, la production agricole est en baisse de près de 30% par rapport à 2011<sup>2</sup>.
4. La situation nutritionnelle des enfants mineurs de 5 ans s'est vue dégradée.<sup>3</sup> Le taux de malnutrition aiguë s'élève à 10,9%<sup>4</sup> au niveau national. Ce taux est en dessous du seuil d'urgence, qui est de 15%. Par contre, le taux de malnutrition aiguë sévère est de 2,2%.
5. L'évaluation rapide<sup>5</sup> d'inter-agence d'Avril 2012 sur l'impact de la crise alimentaire sur les enfants et familles en termes de protection de l'enfant, a montré que:
  - 75% des personnes interviewées (PI) ont estimé que le travail des enfants a augmenté;
  - 38% ont remarqué l'augmentation du nombre des enfants séparés alors que 20% ont remarqué l'augmentation d'enfants non accompagnés;

---

<sup>1</sup> Source: Croix Rouge Française, Country: Mali, Burkina Faso, Cameroon, Chad, Mauritania, Niger (the), Senegal, 22 juin 2012.

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> L'enquête "SMART chez les enfants de 6 à 59 mois et des femmes de 15-49 ans" de l'Institut national de la statistique et la Direction nationale de la Santé ; mai 2011.

<sup>4</sup> Selon les standards OMS

<sup>5</sup> *L'impact de la crise alimentaire et nutritionnelle sur les enfants et familles en termes de Protection de l'Enfant, Violence Basé sur le Genre et Education*, évaluation qualitative, conduite par Plan Mali, Save the Children, IRC and UNICEF dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou avril 2012.

- 30% ont remarqué une augmentation de cas de violences sexuelles contre les filles mineurs de 18 ans depuis le début de la crise, et 15% d'entre eux estimaient que la violence sexuelle contre les femmes avait augmenté.
  - La majorité a déclaré que les personnes les plus affectées par la violence sexuelle étaient les filles entre 13 et 18 ans.
  - Presque 50% ont répondu que certains enfants ont arrêté d'aller à l'école à la suite de la crise.
6. Malgré ces besoins importants, le financement des programmes de protection de l'enfant n'est toujours pas au niveau de permettre une réponse rapide et effective. D'après le récent Appel pour le Mali, les interventions de protection, incluant la protection de l'enfant, sont financés seulement à 4%<sup>6</sup>.
  7. Cette situation de précarité a été aggravée par deux événements préoccupants: l'occupation des régions du Nord du Mali (Mars 2012) par les groupes armés islamiques d'Ançar-Dine, AQMI; et le Coup d'Etat du 22 Mars 2012. Les enfants et leurs familles sont quotidiennement victimes d'exactions d'hommes armés, ce qui a engendré un déplacement massif de populations, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.
  8. Selon le rapport d'OCHA du 15 Juin 2012<sup>7</sup>, on compte 167.000 personnes déplacées internes et 175.000 réfugiés en Mauritanie (68.363), au Burkina Faso (65.009) et au Niger (41.650).
  9. En Mai 2012, un recensement des populations déplacées de la crise du Nord du Mali dans le District de Bamako<sup>8</sup>, a compté 2048 familles déplacées (8913 personnes). 1118 de ces déplacés sont considéré vulnérables, dont: 101 enfants non accompagnés, 98 femmes enceintes, et 125 personnes handicapées.
  10. Selon le recensement ci-dessus, on compte 1215 familles d'accueil (de 10233 personnes). On note que la capacité de ces familles d'accueil est considérablement restreinte dû à : la crise alimentaire, l'effritement de la chaîne de solidarité africaine/malienne par l'extrême pauvreté et l'individualisme.

## **11. Recommandations :**

- 1) Adopter, dans le meilleur délai, une approche de programme intégré à la protection de l'enfant, le genre, l'éducation, la sécurité alimentaire, la nutrition, WASH et santé, pour réduire les impacts de la crise sur les enfants et les femmes;**
- 2) Développer dans le meilleur délai, une politique agricole cohérente, adaptée aux aléas climatiques et environnementaux propres au Mali en vue d'endiguer la sécheresse endémique;**
- 3) Développer une culture de paix sociale et de développement durable à travers la bonne gouvernance et le dialogue inclusif et systématique entre les différentes couches sociales, y compris la société civile, les ONG et les enfants.**

<sup>6</sup> [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/CAP\\_2012\\_Mali.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/CAP_2012_Mali.pdf)

<sup>7</sup> Crise Humanitaire au Sahel, vue d'ensemble régionale, besoins financiers- OCHA, 15 juin 2012.

<sup>8</sup> Rapport du recensement des populations déplacées de la crise du Nord du Mali dans le District de Bamako, DGPC, DRDS, CRS, Collectif des ressortissants du Nord, Mairies du District de Bamako, conduit par la Protection Civile en partenariat avec les services de développement social, Catholique Relief Service, le Collectif des ressortissants du Nord et les Mairies du district de Bamako mai 2012.

## 2.2. Les Mutilations Génitales Féminines/Excision

12. Les Mutilations Génitales Féminines (MGF), communément appelées «excision», sont parmi les formes de pratiques néfastes les plus communes et ancrées dans la tradition malienne<sup>9</sup>. Au Mali, 85,2% des femmes de 15 à 45 ans ont subi la pratique des MGF/excision (la prévalence était de 92% en 2001, de 94% en 1996)<sup>10</sup>. Le Mali présente un des taux de MGF les plus élevés en Afrique<sup>11</sup>.
13. 69% des femmes enquêtées, ayant au moins une fille, avaient déjà fait exciser leur fille ou au moins l'une de leurs filles, et 14% avaient l'intention de la/les faire exciser. En somme, 82% des filles des femmes enquêtées sont ou seront excisées<sup>12</sup>.
14. De l'étude de Base de l'office de Plan au Mali<sup>13</sup> dans ces zones d'intervention, le taux de prévalence de l'excision est de 49,5% pour les filles de 0 à 5 ans et de 77,5% pour les filles de 6-14 ans avec des variations importantes selon les zones.
15. L'excision se pratique dans toutes les régions du Mali et le milieu urbain (80.9%) est autant concerné que le milieu rural (87,4%)<sup>14</sup>. Seulement les régions de Gao et Kidal ont des niveaux bas, leurs taux de prévalence respectivement de 1,8% et 0,9%. La pratique touche toutes les religions et toutes les couches sociales, même si elle semble être plus répandue parmi les couches plus pauvres (93.7%).
16. Les conséquences néfastes pour la santé et le bien-être des filles et des femmes existent pour tous types de MGF. Les victimes des formes plus extrêmes de mutilation<sup>15</sup> sont particulièrement exposées aux risques de complications graves et durables.
17. Une étude<sup>16</sup> sur les conséquences obstétricales de l'excision dans la région de Mopti au Mali a montré que:
  - Les femmes excisées ont plus d'accouchements difficiles; parmi les accouchements observés, 5% des femmes excisées avaient une complication gynécologique, et 24% avaient des complications obstétricales.
  - Sur un échantillon de 1780 Femmes Enceintes Excisées (FEE), et 890 Femmes Enceintes Non Excisées (FENE) les conséquences obstétricales observées sont les suivantes:

---

<sup>9</sup> Prof. Beredogo Brehima, *Etude sur les violences faites aux femmes au Mali*, Commanditée par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'enfant et de la Famille (MPFEF), 2002.

<sup>10</sup> Enquête démographique et de santé (EDSM-IV) de 2006, Mali.

<sup>11</sup> Sur les 28 pays africains concernés par les différents types de MGF, le Mali occupe la 4ème place, après Djibouti (98%), la Somalie (98%) et l'Égypte (97%). *Ibid*,

<sup>12</sup> *Ibid*.

<sup>13</sup> Etude de la situation de référence du projet FGC de Plan Mali (phase 2010 – 2015) dans les cercles de Kangaba, Kati, Kita, Barouéli, Dioila et au niveau régional et national, janvier 2010.

<sup>14</sup> Elle est beaucoup plus importante dans les régions de 98,3%) à Kayes, 97,4% à Koulikoro, 94,7% à Sikasso, 92,2% à Ségou 75% à Mopti, 44% à Tombouctou.

<sup>15</sup> Pour exemple : excision suivie infibulations, excision suivie d'accolement des grandes lèvres, rétrécissement de la rentrée du vagin au retour du mari après une longue absence.

<sup>16</sup> Tidiani Fané: *Accouchement des femmes excisées, pronostic materno-fœtal à propos d'une étude portant sur 2670 accouchements*. Thèse de Médecine, FMPOS 1999-2000.

	FEE	FENE
Déchirure:	10%	2%
NE réanimé	12%	5%
Mort-né	56 cas	6 cas
Expulsion < ½ h	65%	28%

18. Si les complications médicales de l'excision sont bien connues, les complications psychosociales, aussi importantes, sont peu connues et moins appréciées. On ne connaît pas les taux de mortalité des filles et des femmes ayant subi les MGF/Excision car les décès consécutifs à cette pratique sont rarement notifiés.
19. Il est à noter que le gouvernement a créé un Comité National d'Appui pour l'Abandon des Pratiques Néfastes (CNAPN) par décret No.99-157/PM/RM du 16 Juin 1999. Le même décret précise la création des comités régionaux (CRAPN) dans son article 14. Cette décision a été matérialisée par l'établissement de ces structures dans chacune des 8 régions du Mali<sup>17</sup> et dans 52 cercles<sup>18</sup>.
20. En dehors de quelques structures soutenues par des projets des partenaires, la majorité d'entre elles existe de nom et n'est pas fonctionnelle, car ne dispose pas de ressources adéquates pour la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre l'excision approuvée par le gouvernement le 24 novembre 2010.
21. Il est à noter que, à l'occasion de l'EPU en 2008, le Mali avait accepté des recommandations concernant les MGF<sup>19</sup>. Sur les cinq recommandations que le gouvernement avait laissées en suspens, deux concernent l'adoption d'une législation interdisant les MGF<sup>20</sup>. Dans ses réponses, le gouvernement a évoqué la question, sans prendre un engagement clair à cet égard<sup>21</sup>. Il est à constater que, depuis l'EPU de 2008, aucune loi n'a été encore développée, et l'espoir d'avoir cette loi dans les deux prochaines années diminue avec le contexte social créé après l'adoption du code de la famille, et la situation politique actuelle du pays.
22. A ce vide juridique s'ajoutent la faible couverture du territoire national par les acteurs de lutte contre l'excision, la sous-information et/ou mal-information de la population sur les méfaits de l'excision (45,3% des populations n'ont pas l'information sur les complications de

<sup>17</sup> Décembre 2002- juin 2003.

<sup>18</sup> Mars 2004 - mai 2005.

<sup>19</sup> A/HRC/8/50, paras. 56 (4), 56 (5), 56 (7), 56 (8).

<sup>20</sup> A/HRC/8/50, paras. 57 (2); 57 (3).

<sup>21</sup> A/HRC/8/50/Add.1 du 25 août 2008, para. 2 : « L'excision est une pratique culturelle profondément ancrée dans la société malienne. Le Gouvernement, tout en admettant la nécessité d'adopter une loi interdisant et réprimant les mutilations génitales féminines, a privilégié la sensibilisation et l'éducation des populations à l'adoption de mesures répressives dont l'application sur le terrain ne sera garantie sans l'adhésion de l'ensemble des composantes de la société. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a créé en 2002 un Programme national de lutte contre la pratique de l'excision. Il a également adopté un Plan d'action national de lutte contre la pratique de l'excision. La démarche pédagogique suivie par le Gouvernement a permis la régression du taux d'excision qui est passé de 94 à 85 pourcent entre 1996 et 2006. Une enquête nationale sur l'excision est en cours dans le pays. Les résultats de cette enquête détermineront la conduite à tenir par rapport à l'adoption, à moyen terme, d'une loi interdisant et réprimant la pratique de l'excision.

l'excision, selon Enquête nationale sur l'excision 2009<sup>22</sup>), le traitement voilé de la question par certaines autorités administratives et politiques à cause de la crainte des remous sociaux pour les premiers, et de la perte de l'électorat pour les seconds, l'insuffisance et l'irrégularité des ressources gouvernementales pour lutter contre la pratique, le manque de structures de prise en charge pour les victimes souffrant des complications (médicales et psychosociales), la non-fonctionnalité de structures déconcentrées établies par le programme national de lutte contre l'excision dans les régions et les cercles.

### 23. **Recommandations :**

- 1) **Adopter, dans le plus bref délai, des mesures législatives interdisant les MGF et les pratiques néfastes préjudiciables aux enfants et aux femmes, et veiller à ce que la législation prévoit que les auteurs soient effectivement traduits en justice:**
  - **Soit en révisant le code pénal pour insérer les MGF/Excision, en précisant les peines dans un premier temps;**
  - **Soit adopter une loi spéciale réprimant la pratique de l'excision au Mali dans un second temps.**
  
- 2) **Mettre à disposition des ressources techniques, humaines et financières adéquates à tous les niveaux, et assurer le renforcement institutionnel des structures régionales et locales mis en place dans le pays, pour obtenir une large information des populations sur les dangers des MGF. Mettre en place un système de prise en charge psychosociale des victimes souffrant des complications de l'excision, par la création de centres/cellules d'accueil, d'orientation, appui et conseil au sein des centres socio-sanitaires, répandus et facilement accessibles dans tout le pays.**

### ***2.3. La Violence en Milieu Scolaire (châtiments corporels)***

24. Dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne "apprendre sans peur" de Plan, une étude<sup>23</sup> a été conduite sur les violences faites aux enfants en milieu scolaire. Les résultats prouvent que les châtiments corporels et les coups et bagarres sont très répandus au Mali : 83,3% des adultes et 82,5% des enfants citent les châtiments corporels comme l'une des formes principales de violence physique à l'école, qui touchent les filles comme les garçons.
25. Les châtiments corporels, en étant entretenues car liées à la tradition comme méthode d'éducation des enfants, sont autorisés et pratiqués à la maison, et, même si leur interdiction est prévue en milieu scolaire, elle n'est pas appliquée; au contraire, leur utilisation est privilégiée, en les considérant avoir une vertu éducative.

---

<sup>22</sup> Ruth Schumacher, Diénéba Ouédraogo, *Enquête Nationale sur le Phénomène de l'Excision - Rapport De Synthèse*, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, PNLE, Décembre 2009. Disponible sur: [http://www.pnle.gouv.ml/Mali\\_Rapport%20synth%C3%A8se\\_complet.pdf](http://www.pnle.gouv.ml/Mali_Rapport%20synth%C3%A8se_complet.pdf)

<sup>23</sup> Evaluation des perceptions des communautés partenaires de Plan Mali et Save the Children sur les violences faites aux enfants à l'école, CAREF, 2010.

26. Un projet législative de « code de protection de l'enfant » a été développé par l'ordonnance n°02-062/P-RM du 05 juin 2002, inspirée aux standards internationaux et régionaux des droits de l'enfant. Au Mali, un projet de loi devrait être suivi par un texte de loi le mettant en application, deux mois après l'adoption de l'ordonnance. Dix ans plus tard, ça n'a pas été réalisé, donc le code de protection de l'enfant existe, mais sans valeur juridique. Le Ministère de la Famille de la Femme et de l'Enfant avait envisagé la relecture du code en Mai 2012. Malheureusement, le Coup d'Etat du 22 Mars 2012 n'a pas permis de le réaliser. L'actuel Gouvernement de transition a annoncé d'adresser cette question des que la situation sécuritaire du pays le permettra.
27. Aussi, le Règlement Intérieur de l'école interdisant les châtiments corporels existe selon l'Arrêté N°10-0688/MEALN-SG<sup>24</sup> du 12 Mars 2010. Cependant, le règlement n'est pas respecté par les enseignants et l'administration scolaire.

## 28. **Recommandations :**

- 1) **Interdire sans équivoque, par voie législative et sans plus tarder, les châtiments corporels dans le cercle familial, les écoles, les structures de protection de remplacement et les établissements pénitentiaires; et veiller à ce que les lois interdisant les châtiments corporels soient effectivement appliquées et à ce que des poursuites soient systématiquement engagées contre les responsables;**
- 2) **Développer des méthodes pédagogiques adaptées aux enfants, réviser les règlements des écoles en favorisant la participation effective des enfants, des parents et des autres acteurs clefs à la prise de décisions et à la gestion des écoles;**
- 3) **S'assurer que l'ensemble des Ministères concernés<sup>25</sup> soient responsabilisés par rapport à la violence à l'école et ses implications sur leurs services et personnel;**
- 4) **Renforcer les capacités des enseignants, des Directeurs, du personnel des écoles, et des enfants sur la législation scolaire, les principes d'éthique professionnelle, la violence à l'école, et la violence basée sur le genre; assurer la formation et l'information sur d'autres formes de discipline non-violentes, et veiller à ce qu'elles soient exercées de manière compatible avec la dignité de l'enfant.**
- 5) **Réviser, si nécessaire, le projet de code de protection d'enfant, en le mettant en ligne avec les standards internationaux ; adopter et effectivement mettre en œuvre cette législation.**

---

<sup>24</sup> Ministère de l'Education de l'Alphabétisation et des Langues Nationales – Secrétariat General.

<sup>25</sup> Ministère de l'Education de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ; Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant ; Ministère de l'Action Humanitaire, du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Agées ; Ministère de la Justice, Garde des Sceaux.

## 3. ANNEXE

### Résumé de l'évaluation rapide sur :

### « L'impact de la, crise alimentaire et nutritionnelle sur les enfants et familles en termes de Protection de l'Enfant, Violence Basé sur le Genre et Education »

*Avril 2012*

#### Vue globale

En réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle, le sous-groupe de Protection de l'Enfant (PE) et de la Violence Basé sur le Genre (VBG) a organisé une évaluation rapide dans quatre régions (Kayes, Koulikoro, Segou et Sikasso) dans le sud du Mali.

L'évaluation avait trois objectifs :

1. Identifier tout impact que la sécheresse, crise alimentaire et nutritionnelle ont eu sur les enfants et leurs familles en ce qui concerne la Protection de l'Enfant, la Violence Basé sur le Genre et les problématiques d'Education dans le but de développer un plan de réponse d'urgence si nécessaire.
2. Comprendre si/comment la PE, VBG et Education doivent être intégrés dans des programmes tels que des interventions de nutrition, d'aide/sécurité alimentaire et WASH, qui sont en cours ou planifiés en réponse à la crise actuelle.
3. Développer une stratégie centrée sur l'assurance que les besoins WASH, alimentaires et nutritionnels sont atteints et que la réponse comprend les besoins identifiés de PE, VBG et d'éducation.

La sélection des régions pour l'évaluation c'est fait sur la base des régions étant principalement affectées par la, la crise alimentaire et nutritionnelle et non par les conflits du nord du Mali<sup>26</sup>. L'évaluation, qui a eu lieu entre le 19 et le 21 avril, a été menée par quatre organisations : International Rescue Committee (IRC), Save the Children, Plan Mali et UNICEF.

L'objectif de l'évaluation étant de regarder les tendances générales plutôt que d'obtenir des données statistiques, les résultats de l'évaluation sont principalement qualitatifs et non pas quantitatifs. L'équipe d'évaluation a utilisé une méthodologie standardisée développée pour les évaluations rapides par le Groupe de Travail de la Protection Globale de l'Enfant (CPWG ou GTPE) qui se base sur des entretiens avec des Informateurs Clés (IC) des marches d'observation et des rapports de site. Pour cette évaluation rapide 72 entretiens avec des Informateurs Clés (IC), 24 rapports de site, et 24 marches d'observation ont été effectuées. D'autre part, 8 groupes de discussion focus ont été menés dans le but d'inclure la participation des enfants, pour récolter des informations contextuelles et pour corroborer les propos des IC.

#### Conclusions clés

##### Mécanismes d'adaptation

D'après les IC, les familles dans tous les villages étudiés ont développé différentes stratégies d'adaptation pour gérer, la crise alimentaire et nutritionnelle. Les répondants n'étaient pas influencés par une liste de

---

<sup>26</sup> L'objectif de l'évaluation était de déterminer si les crises nutritionnelle, alimentaire et la sécheresse, a eu des conséquences sur la protection de l'enfance et la violence de genre. En prenant en compte des régions également touchées par les conflits, les résultats auraient été faussés.



choix mais devaient répondre avec leurs propres mots. La répartition des types de stratégie d'adaptation mentionnée par les informateurs est présentée ci-dessous, plusieurs informateurs mentionnant plus d'une stratégie :

- 75% des IC ont remarqué que les enfants ont commencé à travailler.
- 42% des IC ont remarqué que les familles ont modifié leurs repas en adaptant leur fréquence, contenu et qualité ou en donnant la priorité à certains membres de la famille (d'abord les enfants puis les hommes).
- 33% des IC ont mentionné que le père ou la mère de certaines familles a quitté le village dans le but de trouver une activité économique.
- 25% des IC ont répondu que certains enfants ont été envoyés vivre avec d'autres familles en dehors du village.
- 25% des IC ont répondu que certains enfants avaient arrêté d'aller à l'école.

#### *Inquiétudes sur la protection de l'enfance:*

L'augmentation du travail des enfants (remarqué par 75% des IC) a été estimée largement présente dans les domaines du travail domestique (affectant d'abord les filles) et du travail dans les mines (affectant légèrement les garçons plus que les filles). Les inquiétudes de protection de l'enfant autour du travail domestique et des mines ont été largement documentées<sup>27</sup>, et incluent des risques élevés d'exploitation sexuelle, de prostitution, de drogue et de travail physiquement dangereux.

D'autre part, la séparation des familles est perçue comme de plus en plus fréquente. 38% des IC ont remarqué une augmentation du nombre des enfants séparés alors que 20% ont remarqué une augmentation dans la présence d'enfants non accompagnés<sup>28</sup>. Les IC ont mentionné 3 causes pour la séparation des familles (listées en fonction de la fréquence de répétition par les IC): 1) les enfants ont quitté leur village sans leurs parents (à la recherche de nourriture, d'eau ou de revenu); 2) les parents ont quitté le village sans leurs enfants (pour des raisons similaires); ou 3) les enfants ont été envoyés pour vivre avec la famille élargie à l'extérieur du village. Egalement il a été signalé dans deux villages de Sikasso par des IC une augmentation du trafic d'enfant depuis que la crise a commencé.

#### *Inquiétudes sur la Violence Base sur le Genre (VBG)*

Certains IC ont remarqué une augmentation de la fréquence des violences sexuelles. 30% des IC ont estimé que la violence sexuelle à l'encontre des filles en dessous de 18 ans avait augmenté depuis le début de la crise, et 15% d'entre eux estimaient que la violence sexuelle avait augmenté chez les femmes. La majorité des IC ont déclaré que les personnes les plus affectées par la violence sexuelle étaient les filles entre 13 et 18 ans. Lorsque l'on a posé la question aux informateurs clés et aux groupes de discussion focus, ils ont

---

<sup>27</sup> Recherche sur les enfants travailleurs dans les placers au Mali, Burkina Faso et en Guinée -Yacouba Niambélé

<sup>28</sup> Les Enfants Séparés (ES) sont des enfants qui ne sont pas accompagnés de leurs deux parents (père et mère) ou de la personne qui était initialement chargée, selon la loi ou la coutume, de subvenir à leurs besoins ; ils ne sont pas nécessairement séparés d'autres membres de leur famille. Certains de ces enfants peuvent donc être accompagnés par des membres adultes de leur famille. Les Enfants Non Accompagnés (ENA) sont des enfants qui se trouvent séparés de leurs deux parents et d'autres membres de leur famille, et qui ne sont pris en charge par aucun adulte à qui la loi ou la coutume attribue la responsabilité de s'occuper d'eux.

relevé les raisons suivantes pour l'augmentation du risque de violence à l'encontre des femmes et des filles pendant la crise :

- La distance que les femmes et les filles doivent parcourir pour collecter de l'eau a augmenté.
- Les femmes et les filles doivent parfois passer la nuit entière au point d'eau parce que certains sont presque asséchés.
- Les femmes et les filles passent plus de temps en brousse pour collecter du bois afin d'avoir un revenu.
- De nouvelles populations sont arrivées dans les communautés suite au manque d'eau dans leurs propres communautés, ce qui engendre de nouveaux risques.
- Les femmes et les filles restent plus longtemps dans les marchés et les rues pour vendre des biens qu'avant la crise.
- La protection au sein du foyer a diminué parce que beaucoup d'hommes sont partis pour chercher un emploi.

#### Inquiétudes sur l'éducation

Presque 50% des IC ont répondu que certains enfants ont arrêté d'aller à l'école à la suite de la crise. Les raisons avancées étaient (plus d'une réponse était possible):

- 73% des IC pensaient que les enfants cherchaient des moyens de subsistance
- 55% des IC pensaient que c'était dû au coût de l'éducation.
- 55% des IC estimaient que cela s'expliquait par le fait que les enfants avaient trop faim et trop soif.

#### Impact de la Crise sur les dynamiques familiales:

Plus de 80% des IC ont répondu "oui" lorsqu'on leur a demandé si la crise avait eu un impact sur les relations familiales. Tous les IC estimaient que les comportements de plusieurs membres de la famille ont changé depuis la crise. Concernant les rôles qui ont changé, 95% des IC estiment que le comportement du père a changé, 81% estiment que le comportement de la mère a changé et 67% ont déclaré que le comportement des enfants a changé. Les IC ont insisté sur le fait que les relations entre les différents membres de la famille ont été affectées par la violence physique et verbale, des comportements dépressifs ainsi que le père ou la mère évitant la famille et/ou quittant le foyer.

En général au cours de la discussion de groupe focus, la communauté a formulé des inquiétudes sur le fait que le système traditionnel malien de vie commune avec la grande famille se détériorait dans certains foyers. Ceci était inquiétant parce que les répondants estimaient que les familles étaient plus fortes lorsqu'elles restaient ensemble et qu'elles étaient unies.

L'évaluation a également étudié des éléments d'autres secteurs, tels que les services nutritionnels et WASH. Lorsqu'on demandait aux IC comment ils expliquaient que les femmes n'utilisaient pas les services nutritionnels disponibles pour leurs enfants, 80% répondaient que les femmes ne reconnaissaient pas les signes de malnutrition, 40% signalaient que les services étaient trop loin, et 40% ont répondu que les mères n'avaient pas assez d'argent pour accéder à ces services. L'équipe d'évaluation a remarqué dans les

communautés un manque général de connaissance sur l'existence et les types de services de nutrition disponibles, ainsi qu'une faible compréhension de la malnutrition en général.

En termes d'accès à l'eau potable, 55% des IC ont répondu que les points d'eau du village ont été affectés. Parmi eux, 50% ont remarqué que les temps d'attente ont augmenté, 36% ont déclaré que les points d'eau s'étaient asséchés, 36% ont déclaré que la qualité avait été affectée, 14% ont déclaré que le conflit avait augmenté aux points d'eau et 14% ont noté un manque d'argent pour les pompes fonctionnant au fuel.

#### **RECOMMANDATIONS:**

Les résultats de l'évaluation démontrent qu'il y a un besoin urgent d'augmenter et intensifier les réponses d'urgence qui supportent les familles affectées par, la crise alimentaire et nutritionnelle, estimait à 4.6 million selon OCHA.<sup>29</sup>

Les réponses recommandées n'incluent pas seulement une assistance en termes d'accès à la nourriture, à l'eau au soin et au revenu, mais également l'accès à l'information concernant la malnutrition. De plus, l'évaluation a révélé le besoin pour les secteurs PE, VBG et de l'Education d'être intégrés pour prévenir, réduire et traiter les stratégies d'adaptation négatives et les effets adverses de la crise actuelle. Pour cela, les interventions PE, VBG et d'Education devraient être intégrées dans les programmes de sécurité alimentaire, nutrition, WASH et de santé. Seule une approche de programme intégré peut réduire significativement les impacts de la crise qui blessent les filles, les garçons et leurs familles et prévenir de plus amples maux souvent irréversibles.

---

<sup>29</sup> Situation Report No. 7 OCHA 5/6/12